

le témoignage formel, authentique du refus de la Chambre Haute de s'associer à l'esprit qui réédite les lois surannées de 1792 ?

C'est donc malgré l'opposition du Sénat que le ministre, que le gouvernement portent atteinte à la liberté, aux droits des congrégations existantes par l'application de lois non reconnues ?

N'est-ce point une violation de la Constitution qui régit la France, sinon quant à la forme, du moins quant à l'esprit ?

La protestation si digne, si noble des catholiques du Nord, de Toulouse et de tant d'autres points de la France, la nette et vigoureuse consultation publiée par l'éloquent sénateur M. Baragnon, démontrent péremptoirement aux défenseurs de la société moderne et des principes sur lesquels elle repose, qu'ils se condamnent eux-mêmes, en invoquant dans leurs décrets les lois en contradiction formelle avec ces principes.

Le sentiment national est l'argument principal sur lequel s'appuient les signataires du projet pour demander l'expulsion des Jésuites. Est-ce sérieux vraiment de se retrancher derrière un pareil sophisme ? qui espère-t-on tromper par ce grossier artifice ? Est-ce que l'étranger ne sait pas comme nous, par les documents officiels, que les Jésuites jouissent de la confiance de milliers de familles, et que l'élite de la jeunesse française est instruite, élevée par leurs soins ?

Triste rapport ! odieux décrets qui excitent un émoi général, de généreuses indignations, et qui soulèveront peut-être le sentiment national outragé dans son indépendance et dans sa dignité !

Le décret de 1792, signé Danton, le décret de messidor, l'ordonnance de 1828, c'est la confiscation despotique de la liberté, c'est l'oppression des consciences. L'opinion publique ne favorise pas les empiètements du pouvoir qui, selon l'expression de M. Dufaure, se pose en réactionnaire au premier chef ; liberté individuelle, inviolabilité du domicile, tout cela est sacré, et toute tentative téméraire provoquera une résistance énergique par tous les moyens légaux.

Des comités de jurisconsultes s'organisent partout, dans chaque région. En attendant que la justice française prononce son verdict, le Sénat fera entendre une légitime et efficace protestation qui pourra compliquer la situation et barrer le chemin au ministère.

Espérons que, dans ce pays de loyauté et de bon sens, il se produira, et sous peu, une réaction irrésistible contre les odieux abus de la force dont on menace les catholiques.

—Pendant toute la journée du jeudi saint, la chapelle des jésuites, rue de Sèvres, a offert le plus touchant spectacle. Elle a été envahie par une foule compacte, bien que sans cesse renouvelée, et dans laquelle les hommes se montraient en grand nombre. C'était la muette protestation des honnêtes gens contre les honteux projets que l'on prêtait au gouvernement. Ces milliers de *partisans des jésuites* sont tous gens honorables, sans casier judiciaire ; beaucoup parmi eux sont connus par les preuves positives de dévouement qu'ils ont données au pays et particulièrement aux classes laborieuses et souffrantes. Après avoir adoré le Saint-Sacrement, ils passaient avec un pieux res-

pect devant les tombes des cinq jésuites lâchement assassinés par le parti que le gouvernement paraît désireux de satisfaire.

L'*Univers* ajoute que, pendant les journées du vendredi saint, du samedi saint et du dimanche de Pâques, il y a eu, à la chapelle de la rue de Sèvres, une telle foule, qu'elle reflua jusque dans la cour extérieure.

ANGLETERRE.—La reine Victoria, impératrice des Indes, vient, tout récemment, de décorer un jésuite, en le nommant chevalier de l'ordre de l'*Empire indien* : c'est le R. P. Lafon, recteur du collège de St. François, à Calcutta.

PRUSSE.—Pendant que le gouvernement de la République française persécute les congrégations et essaie par tous les moyens de ruiner l'enseignement religieux, M. de Bismarck et le gouvernement allemand, reconnaissant, après une courte expérience, le peu de profit que rapporte une guerre aussi injuste, reviennent à de meilleurs sentiments et ouvrent l'ère d'une période plus libérale et surtout plus morale. Nous apprenons par une circulaire que le vénérable Mgr Rœess, évêque de Strasbourg, vient d'adresser à son clergé, que le petit séminaire de Zillisheim, fermé depuis dix ans, est autorisé par le pouvoir, à rouvrir ses portes.

Le Chapelet de la Sentinelle.

I.

Par une belle journée d'août de l'an passé, le curé de notre village prononçait un sermon sur la prière. Vêtus de leurs habits de fête, les paroissiens, gens de la plaine, laboureurs pour la plupart, écoutaient le prêtre avec recueillement.

Je me souvins que le même sermon avait déjà frappé mon esprit. Plus de vingt années me séparaient de l'époque où, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, j'avais entendu le R. P. Lacordaire s'écrier : " La prière sort du cœur des pauvres comme du cœur des rois ; elle se croit aussi forte en s'élançant du toit de chaume qu'en s'élevant des lambris de cèdre, en parlant à Dieu d'un morceau de pain qu'en s'occupant d'un empire. Le rationalisme sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole. Celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais."

L'illustre dominicain avait pour auditeurs les hommes du grand monde, les savants, les orateurs, les écrivains, les belles intelligences et les esprits cultivés. Il pouvait donc s'élever jusqu'aux cimes les plus rapprochées du ciel. Le curé du village s'adressait à des cœurs tout aussi purs, à des âmes non moins précieuses ; mais ces natures plus liées à la terre exigeaient des formes oratoires moins idéales.

Je remarquai même que le pasteur du hameau insistait sur des pensées négligées par le célèbre dominicain. Par exemple, le curé du village insistait sur cette idée : " Dieu protège celui qui prie."

Il disait : Priez aux champs, et la moisson sera plus belle.—Priez au foyer, et le malheur n'y entrera pas.